

211C0377
FR0004008209-DIV31

29 mars 2011

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CAMAIEU
(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été informée par les sociétés Modacin France SAS et Modamax, contrôlées par les fonds Cinven, des caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire qu'elles envisagent de déposer sur les titres de la société CAMAIEU¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions sur les titres CAMAIEU (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres CAMAIEU (articles 231-44 à 231-52) sont applicables.

¹ Cf. communiqués diffusés, les 28 et 29 mars 2011, par les sociétés Modacin France SAS et Modamax.